



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY

SEANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. le Maire.- Merci d'avoir répondu à cette invitation à la 2^{ème} réunion officielle de la nouvelle mandature. Je vais demander à Nicolas DRIOT, en l'absence de Jean-Marie NOVAK, directeur général des services, de procéder à l'appel.

(Monsieur Nicolas DRIOT procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Bruno BEAUVOIS

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUI

Sandrine CLERBOIS

Jean-Pierre DUCLOUX

Sylvie LEFEVRE

Eric BOZZANI

Françoise MAUJEAN

Sebastien EUGENE

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Daniel GENDARME

Bernard MARLIOT

Frédéric JACQUESSON

Catherine GOSSET

Jean-Marie TURPIN

Elisa ROBIN

Chantal BONNEAU

Jean-François BOUTELEUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Thomas BERMUDEZ

Claudine PONDROM

Fabrice FRERE

Natacha THOLON

Sophie NOTARFRANCESCO (absente, pouvoir à Mm LEFEVRE)

Ozlem OKTEN

Florence LAMBERT (absente, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Monique VANDENBERGHE

Paul-Philippe MOLARD

Colette FECCI-PINATEL

Jean-Claude FAUQUET

Aurore ARISTEE

Christian COPIN

M. le Maire.- Je vous propose la désignation de Mme Dominique DOUAY en tant que secrétaire de séance de ce conseil municipal.

(Aucune intervention)

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais présenter les hommages de deux personnalités qui nous ont quittés au cours de ces derniers jours.

En premier lieu, je voudrais parler de M. Joël COURTIN ; il a été un des fondateurs du Salon Agricole que l'on appelle aujourd'hui COFOSA, que nous allons inaugurer dans quelques jours. Joël COURTIN a été un des pionniers, un des 3 mousquetaires (même s'ils étaient 4) avec Michel DARDENNE, Georges DIOT, Jules REANT, également décédé, ancien directeur du Crédit Agricole de Château-Thierry ; Joël COURTIN était connu pour sa légendaire bonne humeur, boute en train, mais aussi comme chef d'entreprise sur la ville ; il avait la responsabilité de Bétons Castel, c'est lui qui a créé l'entreprise, qui l'a développée ; elle a été aujourd'hui rachetée par un grand groupe.

C'était un animateur, un bénévole sans pair ; il a œuvré avec un grand dynamisme ; nous lui rendrons un hommage beaucoup plus appuyé que celui que je fais lors de l'inauguration du COFOSA, qui est la vitrine du développement économique du territoire. Je voudrais que l'on pense à son épouse, à qui nous présentons bien sûr nos sincères condoléances, et je me fais porteur des vôtres.

Comme je l'avais laissé pressentir lors de la réunion d'installation de la municipalité, l'élection du Maire et des adjoints où je vous avais fait part de l'hospitalisation de Nicole BASTIEN qui, hélas, nous a quittés quelques jours après. Je voudrais saluer, à l'intérieur de cette salle officielle du conseil municipal, la présence de quelques-unes de ses amies, fidèles, qui l'ont accompagnée dans le dernier combat qu'elle a mené, contre la maladie, avec une dignité, un courage sans pareil ; même jusque sur son lit d'hôpital, alors qu'il n'y avait plus d'espoir, alors que la souffrance était vive, elle continuait de maintenir un optimisme à ébranler chacun et chacune d'entre nous, comme moi-même ; elle avait toujours le regard aussi perçant, les poings aussi serrés, en disant « je vais continuer à me battre, ne vous en faites pas, c'est mon affaire à moi, je fais ce que j'ai à faire, ne me plaignez pas ».

Ce courage en a ébranlé plus d'un et plus d'une, mais il ne nous a pas surpris quand on a connu Madame BASTIEN, je ne vais pas dire Nicole, cette grande dame élue à 3 reprises : 2 mandats avec André ROSSI, 1 mandat avec Dominique JOURDAIN ; 2 mandats dans la majorité, avec la responsabilité du CCAS. Une républicaine dont on pouvait combattre les idées, mais certainement pas la générosité qui l'animait, en dehors de tout clivage politique ; l'action qu'elle a menée au CCAS en est la preuve ; elle ne s'est pas arrêtée au CCAS ; elle était aussi très mobilisée, très motivée dans la lutte contre l'alcoolisme, un fléau qui est encore trop présent de nos jours. C'est elle qui a mis sur pied l'association « Alcool-Assistance » ; je me souviens, quand j'étais conseiller général, quel engagement était le sien dans cette association pour obtenir les financements nécessaires.

Tout ce qui touchait à la santé, de par sa formation, était vraiment le fil rouge de sa détermination ; infirmière, elle a milité encore aux côtés de l'AFD (association française des diabétiques) avec laquelle elle menait des actions ; elle était participante à la marche de 24 heures, aux 200 kilomètres de Château-Thierry.

Bien qu'elle ait quitté ses mandats d'élue, elle a continué d'œuvrer pour la collectivité ; elle a créé aussi la 1^{ère} section de gymnastique volontaire avec Yvon THIBAUT, Hubert KLEIN qui était déjà dans la municipalité ; avec ses amis présents dans cette salle, elle a contribué déjà à la mise en œuvre de tout ce qui touchait au « sport-santé », une conception hygiéniste du sport ; on faisait du sport pour la santé, mais dans un état d'esprit qui tournait vers « faire de la gym mais dans la bonne humeur, faire de la gym dans la détente, faire de la gym tout en écoutant les uns et les autres ». Il y a les problèmes moteurs, mais aussi les problèmes psychologiques, affectifs ; Brigitte MASSARD en tant que Présidente, à chacune des assemblées générales mettait en avant le rôle déterminant de Madame BASTIEN, dans la définition de la politique sportive de cette action au sein des clubs de gym ; elle a été précurseur dans cette orientation et jusqu'au dernier moment, avec bon nombre aujourd'hui d'octogénaires, de nonagénaires, qui pratiquent maintenant la gymnastique.

Elle a lancé les choses, donné le déclic, et pour toutes ces raisons, la municipalité souhaite lui rendre un hommage appuyé et nous verrons avec sa famille ; elle a été portée à sa dernière demeure dans l'intimité familiale strictement respectée et républicaine ; nous verrons ensemble si nous pourrons faire perdurer le souvenir, pas seulement d'une militante, qui pouvait faire preuve d'intolérance (elle le reconnaissait) dans cet esprit partisan qui pouvait fortement l'animer, et faire référence à cette grande dame qui toute sa vie a donné du temps aux autres, avec l'état d'esprit qu'elle a manifesté dans sa conception de cette pratique sportive aujourd'hui complètement banalisée, mais qui pourtant demeure à renforcer.

Pour tout cela, la ville dit merci à Madame BASTIEN et nous transmettons bien évidemment nos condoléances les plus sincères à son fils, Jean-Pierre, à ses petits enfants ; nous avons une pensée pour son mari qui était avec elle, chef d'entreprise du Laboratoire BASTIEN que tout le monde connaît sur la ville.

Je vous propose en l'honneur de Joël COURTIN et également de Madame Nicole BASTIEN, que nous puissions penser à eux et nous arrêter une minute pour montrer le respect que nous leur portons.

(*La salle, debout, observe une minute de silence*)

Nous verrons avec l'association « gymnastique volontaire » : nous souhaiterions qu'un espace public puisse lui être dédié.

Nous reprenons le déroulement de nos travaux ; merci à vous.

J'ajoute une question à l'ordre du jour : une motion sur le manque d'effectifs au commissariat de police de Château-Thierry.

Un autre sujet, il concerne le règlement intérieur que nous voterons au cours du 1^{er} trimestre comme le veut la loi, avec la volonté de permettre l'expression de tous les groupes politiques dans les bulletins d'informations municipaux.

Une question diverse sur une information concernant le permis accordé à Monsieur YILDIZ, avenue Jean JAURES.

Etes-vous d'accord pour l'ajout de ces points à l'ordre du jour ?

(Aucune intervention)

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- Une convention d'occupation de locaux ; il s'agit de la signature d'un bail avec Jean-Marie DENEULIN pour un local à usage commercial situé au 3 avenue Otmus pour une durée de 9 ans ; le montant figure dans le bail qui vous a été transmis ; c'est un boulanger, je pense que tout le monde sera d'accord pour que nous puissions favoriser le développement de ce commerce, avec des inquiétudes qui existent, sur lesquelles nous nous sommes déjà penchés, et que nous devrons reprendre le plus rapidement possible au sein de ce conseil municipal ; il y a le problème de la pharmacie mais au-delà, c'est tout ce qui se passe autour de cet espace commercial qu'il nous faudra revoir et repenser, afin de permettre à ce lieu de vie de pouvoir disposer, lui aussi, d'un centre commercial attractif et moderne.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Une convention d'occupation domaniale avec la société M2O pour l'installation d'une passerelle pour des relevés sur les compteurs d'eau.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Une convention d'installation de répéteurs de téléreleveurs.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Un don nous a été fait, mais nous n'avions pas la provenance, nous l'avons refusé tant que nous n'avons pas la facture ; nous le proposerons certainement à un autre conseil municipal.

Je propose de fixer à 10 € le tarif de l'entrée du concert Carrefour de Stars organisé le 4 mars au Palais des Rencontres.

(Aucune intervention)

Concernant la restauration municipale, une très faible augmentation, inférieure à l'inflation ; vous en prenez connaissance.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Je propose de fixer les tarifs pour les séjours de jeunes enfants en séjour de voile au Lac d'Ailette pendant les vacances de Pâques. Vous avez les tarifs sous les yeux, pas de problème ? Je pense que tout le monde salue cette action.

Un séjour à la montagne pendant les vacances : « Les cavaliers de la Clef » en Haute Savoie, « Les Acrobates aux 4 Sapins » et les séjours de mer « les Moussaillons ».

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

L'usage d'un droit de préemption sur un bien appartenant à Madame Jeannine Alice GUENET, épouse et veuve de M. Jean-François GUENET, à proximité de la Porte Saint-Jean ; ce droit de préemption à hauteur de 160.000 € était défini dans un projet depuis déjà de nombreuses années ; Monsieur CHAMPENOIS, alors adjoint responsable du patrimoine a lui-même défini ce projet ; je l'ai rencontré avant les élections au cours de l'assemblée générale de la société Art et Histoire, et il nous encourageait à faire valoir ce droit de préemption qui est vraiment une perception de développement touristique sur le Vieux Château incontournable. Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Achats de séjours de centres de vacances « Autrement Loisirs et Voyages » ; vous avez les prix. Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Des marchés dans le cadre de procédures adaptées après consultation sur l'agrandissement et la rénovation du gymnase ADRIAENSSENS ; vous avez l'ensemble des entreprises retenues ; malgré la concurrence et le respect des règles, vous pouvez constater que ce sont des entreprises locales.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Un marché n'avait pas été attribué lors de l'attribution des lots pour la MAFA, le marché de menuiserie ; c'est la société CIMA pour un montant de 314.000 €.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Je sais que certains élus souhaitent avoir des renseignements sur le déroulement de ce marché, la nature des travaux ; je profite de ce dossier pour rappeler qu'il faut suivre une démarche : passer par le directeur général des services, sous la forme d'un courrier, et ensuite, selon le règlement intérieur en vigueur aujourd'hui, respecter ce règlement ; ou bien c'est une consultation sur place ou avec un prix pour les photocopies, comme c'était le cas auparavant ; nous verrons si vous souhaitez modifier le règlement intérieur. Vous comprenez bien, compte tenu de la multitude des services, que l'on ne peut pas aller solliciter dans la minute pour bénéficier de renseignements sur ces dossiers ; ils sont mis à disposition ; cela a été le cas d'une manière régulière pendant tout le mandat, il n'y a pas de difficulté là-dessus ; ils seront donc à votre disposition après la mise en œuvre de la procédure existante.

Fourniture et installation d'un IPBX et remplacement d'un PABX : l'IPBX et le PABX, c'est toute la téléphonie dans l'hôtel de ville, pour un montant de 14.332 € HT et pour la maintenance, le contrat est de 980 €.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Fourniture et pose de jeux extérieurs, un marché avec la société Bois D'ORRAINE de Pont-à-Mousson. Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

J'en ai terminé avec les décisions.

AFFAIRES GENERALES

Election des conseillers municipaux dans divers organismes.

M. le Maire.- Une information : Au-delà de la règle, avec une représentation proportionnelle, qui laissera 6 postes au groupe « Château-Thierry fait Front » et au groupe « Droite Unie », et 3 postes au Groupe « Mieux Vivre à Château-Thierry », il y a une volonté de permettre à chacun de s'engager comme il le souhaite dans tous ces travaux, il y aura donc un poste pour chaque groupe d'opposition dans chacune des 12 commissions municipales.

Je reprends également une information que j'ai donnée tout à l'heure, concernant l'expression de l'opposition dans le cadre des bulletins d'informations municipaux ; le règlement intérieur actuel que nous allons revisiter, vous l'avez dans vos pochettes et pourrez l'étudier, ne permettrait pas à chacun des groupes de pouvoir s'exprimer dans le cadre de la tribune. Je vous propose pour la prochaine « Vie du conseil » de permettre cette expression au groupe « Mieux vivre à Château-Thierry », dans l'attente de la révision du règlement intérieur.

Le règlement intérieur stipule que pour former un groupe, il faut être 2 ; dans l'attente de cette révision, je vous fais cette proposition ; nous proposerons qu'un groupe, à partir du moment où il est issu d'une liste aux élections municipales, puisse s'exprimer dans l'ensemble des documents municipaux.

C'est la proposition que je formule ; avez-vous des questions sur cette proposition ?

(Aucune intervention)

Je vous propose donc de le mettre au vote afin que dans le prochain « Vie du conseil municipal », l'ensemble des groupes puisse avoir une tribune d'expression.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

A travers cette proposition, vous pouvez voir que nous avons vraiment la volonté de faire que la démocratie puisse s'exprimer. Quels que soient les propos qui seront tenus, et je sais qu'ils seront très aimables à mon encontre ...

Conseiller municipal chargé des questions de défense

M. le Maire.- Je vous propose de désigner M. Bernard MARLIOT. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. MOLARD.- Que signifie « conseiller municipal chargé des questions de défense » ?

M. le Maire.- M. MARLIOT va vous répondre, ayant déjà siégé à ce poste de responsabilité.

M. MARLIOT.- J'ai siégé dans le dernier mandat ; c'est un relais avec les autorités militaires du département ; on est référent sur la ville au niveau de ces autorités. C'est une responsabilité auprès de l'armée au niveau départemental. Nous siégeons 2 fois l'année et je suis celui qui va transmettre l'instruction des jeunes, etc. C'est un relais, un correspondant défense.

M. le Maire.- C'est un correspondant défense qui doit être mis en œuvre dans chacune des communes de France ; c'est un interlocuteur privilégié ; en plus de cela, nous avons mis en place tous les mois une journée d'appel de préparation pour tous les jeunes de la ville de Château-Thierry. Nous avons proposé la médiathèque afin qu'ils puissent être accueillis à Château-Thierry ; avant, c'était sur Villers-Cotterêts.

Cela contribue au travail du conseil municipal ; il est chargé des questions de défense et c'est une des raisons pour lesquelles M. MARLIOT a également une délégation en charge des acteurs du patriotisme, des associations combattantes.

M. MOLARD.- Je ne suis pas candidat, je voulais savoir ce que c'était, c'est tout.

M. le Maire.- Acceptez-vous de procéder au vote à main levée ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Etablissements scolaires

Lycée Jean de La Fontaine, 3 délégués ; je vous propose de désigner Mohamed REZZOUIK, Sylvie LEFEVRE et Eric BOZZANI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(**Aucune autre candidature**)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Lycée général et professionnel Jules Verne : Françoise MAUJEAN, Thomas BERMUDEZ et Catherine GOSSET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(**Aucune autre candidature**)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Collège Jean Racine : 2 délégués, je propose de désigner Mohamed REZZOUIK et Sandrine CLERBOIS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(**Aucune autre candidature**)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Collège Jean ROSTAND : 2 délégués. Je propose Bruno BEAUVOIS et Bernard MARLIOT.

M. MOLARD se présente.

M. le Maire.- Nous passons au vote à main levée.

Pour M. MOLARD : 2 voix

Pour la liste proposée : 30 voix

Abstention : 1 (M. COPIN)

M. le Maire.- Ecoles : 1 délégué pour chaque établissement.

Maternelle Blanchard : Sandrine CLERBOIS

Maternelle Filoirs : Natacha THOLON

Maternelle Madeleine : Chantal BONNEAU

Maternelle Hérissons : Mohamed REZZOUIK

Maternelle Mauguins : Fabrice FRERE

Elémentaire Blanchard : Mohamed REZZOUIK

Elémentaire Filoirs : Sébastien EUGENE

Elémentaire Madeleine : Bernard MARLIOT

Elémentaire Vaucrises Hérissons : Dominique DOUAY

Elémentaire Vaucrises Mauguins : Félix BOKASSIA

Groupe scolaire Primaire Louise Michel : Claudine PONDROM

Groupe scolaire Primaire Chesneaux : Françoise MAUJEAN

Groupe scolaire Primaire Mare Aubry : Bruno BEAUVOIS

Groupe scolaire Sainte-Marie Madeleine : Sylvie LEFEVRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. COPIN se propose pour la Maternelle Hérissons.

Je propose de passer au vote.

Qui vote pour la candidature de M. COPIN pour les Vaucrises Hérissons ?

1 voix

Qui vote pour l'ensemble des candidatures sur l'ensemble des autres écoles ? 30 voix

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Représentations du conseil municipal dans les associations

M. le Maire.- Association Conseil d'établissement Maison de Retraite Bellevue : Claudine PONDROM

Conseil d'établissement Résidence Castel Repos : Bernard MARLIOT.

Conseil d'établissement Maison d'Eloïse : Sylvie LEFEVRE

Conseil d'administration Association des résidents de la Maison de Retraite Bellevue : Claudine PONDROM, Catherine GOSSET, Elisa ROBIN.

Conseil de la vie sociale Maison d'Accueil Spécialisé : Chantal BONNEAU.

Conseil d'établissement des résidences Jeunes « Accueil et Promotion » : Félix BOKASSIA.

Conseil de la vie sociale association APEI les 2 Vallées : Chantal BONNEAU

Conseil d'administration de l'Union Musicale : Sophie NOTARFRANCESCO.

Comité Directeur de l'association Château-Thierry/ Cisnadie : Félix BOKASSIA, Thomas BERMUDEZ.

Conseil d'administration Château-Thierry/Mosbach : Félix BOKASSIA, Catherine GOSSET.

Conseil d'administration Association C.O.N.T.A.C.T.S. : Félix BOKASSIA.

Association des amis des Orgues de Château-Thierry : Catherine GOSSET.

Conseil d'administration de l'association des maires des communes riveraines de la Marne et de ses affluents CORIMA : Bruno BEAUVOIS et Thomas BERMUDEZ.

Y a-t-il d'autres candidatures sur l'ensemble de ces postes associatifs ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 3 (groupe « Château-Thierry fait Front » et groupe « Mieux Vivre à Château-Thierry)

Organismes divers

M. le Maire.- Conférence sanitaire de secteur N° 8 de Picardie, ancien schéma régional d'organisation de la santé : je propose que ce soit Jean-Marie TURPIN le suppléant et moi-même le candidat.

Mme FECCI-PINATEL.- C'est une élection qui ne se fait pas à la proportionnelle, qui se fait à la majorité ?

M. le Maire.- Oui.

Mme FECCI-PINATEL.- Je voulais juste savoir.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe « Château-Thierry fait Front »)

M. le Maire.- Conseil d'administration du CCAS : Monsieur le Maire de droit, plus les délégués ; je propose de fixer le nombre de représentants du Conseil à 8.

Nous votons déjà pour le nombre.

Mme FECCI-PINATEL.- Je suis candidate.

M. le Maire.- A quel nombre ?

Mme FECCI-PINATEL.- Je suis candidate au conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire.- Nous fixons déjà le nombre à 8 ; êtes-vous d'accord pour fixer le nombre à 8 ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Le nombre sera donc de 8.

Les représentants du Conseil sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Je propose pour la liste Château-Thierry Rassemblée les membres suivants : Sylvie LEFEVRE, Sandrine CLERBOIS, Mohamed REZZOUIKI, Catherine GOSET, Chantal BONNEAU, Claudine PONDROM, Elisa ROBIN et Félix BOKASSIA

Il y a donc une autre liste qui se présente ? Vous avez fait une liste ?

M. MOLARD.- Madame FECCI-PINATEL est candidate et se présente.

Mme FECCI-PINATEL.- J'irais bien au conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire.- Posez votre candidature. Là, c'est par vote à bulletin secret ; vous avez dans vos pochettes des bulletins préinscrits pour la liste que j'ai nommée. Ensuite, il y a des bulletins blancs.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 28 voix

Liste Mieux Vivre à Château-Thierry : 1 voix

Nuls : 4

M. le Maire.- Je vous fais part de la liste qui va siéger au CCAS : Sylvie LEFEVRE, Sandrine CLERBOIS, Mohamed REZZOUI, Catherine GOSSET, Chantal BONNEAU, Claudine PONDROM, Elisa ROBIN et Christian COPIN.

Comité Technique Paritaire : 3 titulaires, 3 suppléants, je propose comme titulaires Jean-Pierre DUCLOUX, Mohamed REZZOUI et moi-même comme membre de droit, et de désigner comme suppléants Elisa ROBIN, Bruno BEAUVOIS et Eric BOZZANI

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe « Château-Thierry fait Front »)

M. le Maire.- Comité des œuvres sociales du personnel municipal :

Jean-Pierre DUCLOUX, Sandrine CLERBOIS, Chantal BONNEAU, Elisa ROBIN, Marie-Eve MARTELLE et le Maire de droit.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe « Château-Thierry fait Front »)

M. le Maire.- Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales : 1 représentant, Jean-Pierre DUCLOUX en tant qu'adjoint responsable du personnel.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe « Château-Thierry fait Front »)

M. le Maire.- Société d'équipement du département de l'Aisne, SEDA, 1 représentant titulaire plus 1 suppléant.

Titulaire, je propose Jean-Marie TURPIN

Suppléant, je propose Bruno BEAUVOIS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(*Aucune autre candidature*)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe « Château-Thierry fait Front »)

M. le Maire.- Groupe de travail chargé de la révision du PLU : Bruno BEAUVOIS, Mohamed REZZOUIKI, Jean-Marie TURPIN, Dominique DOUAY et Sébastien EUGENE.

Nous pourrions nous en arrêter là mais nous vous proposons qu'il y ait un membre de chacun des groupes de l'opposition ; à vous de nous dire, pour les groupes où vous êtes 2, qui siégera :

Jean-Claude FAUQUET, Colette FECCI-PINATEL et Christian COPIN

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(*Aucune autre candidature*)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Election des délégués des établissements publics de coopération intercommunale

M. le Maire.- Cette élection touche tous les EPCI sauf la communauté de communes de la région de Château-Thierry pour laquelle vous avez été élus directement.

Il s'agit tout d'abord du Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry ; il convient d'élire ses délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Pour ce qui est du Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry, je vous propose comme titulaires : Philippe PINTELON, qui n'est pas au conseil municipal mais qui au regard de la loi est ancien vice-président, et moi-même

Suppléants : Bernard MARLIOT et Elisa ROBIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(*Aucune autre candidature*)

Je propose de passer au vote.

Je vous propose de voter d'abord pour M. PINTELON comme titulaire ; M. COPIN est candidat contre M. PINTELON.

M. COPIN.- Je trouverais plus normal que ce soit un membre du conseil municipal.

M. le Maire.- Vous avez tout à fait raison, mais vous connaissez bien le Président du Syndicat d'Assainissement ; le Conseil du Syndicat d'Assainissement tel qu'il est composé, sous la responsabilité d'un élu que vous connaissez bien, a accepté depuis très longtemps des citoyens issus de la société civile ; c'était le cas pour plusieurs d'entre eux et nous le maintenons car je pense que Philippe PINTELON a fait un bon travail en tant que vice-président et il nous semble tout à fait naturel qu'il puisse retrouver son poste comme par le passé.

Je vous propose donc de voter pour Philippe PINTELON.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour Philippe PINTELON : 28 voix

Blancs : 2

M. COPIN : 3 voix

Philippe PINTELON est donc élu.

M. le Maire.- Je vous propose de voter pour le 2^{ème} titulaire, moi-même.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(**Aucune autre candidature**)

Je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour Jacques KRABAL : 28 voix

Blancs : 5

M. le Maire.- Pour le poste de suppléant, je propose la candidature de Bernard MARLIOT et Elisa ROBIN.

M. COPIN se présente.

Nous faisons le premier vote.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour Bernard MARLIOT : 25 voix

Pour Christian COPIN : 5 voix

Blancs : 1

Nuls : 2

M. le Maire.- Pour le 2^{ème} suppléant, Elisa ROBIN, je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour Elisa ROBIN : 25 voix

Blancs : 4 voix

Nuls : 3 voix

Madame ROBIN est donc élue suppléante.

M. le Maire.- Union des syndicats de l'eau du sud de l'Aisne (USES) : nous avons deux candidats, Chantal BONNEAU et Jacques KRABAL, pour la commission territoriale de Château-Thierry qui élira ses délégués à l'USES.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(*M. COPIN se propose*)

Je propose de passer au vote sur les candidatures de M. COPIN et Mme BONNEAU.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour Mme BONNEAU : 28 voix

Pour M. COPIN : 5 voix

Mme Chantal BONNEAU est élue. Pour le 2^{ème} candidat, moi-même :
Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour M. KRABAL : 28 voix

Blancs : 2 voix

Nuls : 3 voix

M. le Maire.- Nous avons donc nos deux délégués à l'USESA : Chantal BONNEAU et moi-même.

Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne : sont candidats Mohamed REZZOUIK et Elisa Robin.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(M. COPIN se présente)

Je propose de passer au vote sur la candidature de M. REZZOUIK ou M. COPIN.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Pour M. REZZOUIK : 28 voix

Pour M. COPIN : 4 voix

Nul : 1 voix

Comme 2^{ème} titulaire je vous propose la candidature de Mme Elisa ROBIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Pour Mme ROBIN : 25 voix

Blancs : 5 voix

Nuls : 3 voix

Mohamed REZZOUIK et Elisa ROBIN sont donc élus comme titulaires à l'USED.A.

Syndicat intercommunal à vocation unique de la Picoterie : sont candidats comme titulaires Chantal BONNEAU et Catherine GOSSET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Comme suppléants, je propose Bernard MARLIOT et Elisa ROBIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal sur les 4 candidatures.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 25 voix

Blancs : 3 voix

Nuls : 5 voix

Sont donc élus : Chantal BONNEAU, Catherine GOSSET, comme titulaires et comme suppléants : Bernard MARLIOT, Elisa ROBIN.

M. le Maire.- Syndicat intercommunal d'aménagement du Ru de Nesles : je vous propose les candidatures de Jean-Pierre DUCLOUX et Elisa ROBIN comme titulaires, comme suppléants Chantal BONNEAU et Bruno BEAUVOIS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote sur la liste proposée.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 28 voix

Blancs : 3 voix

Nuls : 2 voix

Sont donc élus Jean-Pierre DUCLOUX et Elisa ROBIN comme titulaires, Chantal BONNEAU et Bruno BEAUVOIS comme suppléants.

M. le Maire.- Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon : sont candidats comme titulaires Bruno BEAUVOIS et Elisa ROBIN et comme suppléant Bernard MARLIOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucune autre candidature)

Je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 28 voix

Blancs : 1 voix

Nuls : 4 voix

Sont donc élus : Bruno BEAUVOIS et Elisa ROBIN comme titulaires et Bernard MARLIOT comme suppléant.

Election des délégués dans les lieux de vie.

M. le Maire.- Nous avons mis en place lors du dernier mandat, ce n'est absolument pas obligatoire de par la loi, car la loi oblige aux conseils de quartier pour les villes de plus de 80.000 habitants ; ceci étant dit, nous l'avons fait pour associer à l'élaboration, la mise en œuvre et informer nos concitoyens, pour répondre à leur attente de proximité.

Je vous propose d'ouvrir ces commissions et propositions à l'ensemble des élus du conseil municipal pour s'ajouter à la liste de la majorité.

Nous avons 9 lieux de vie, car nous avons éclaté le lieu centre-ville en 2, avec le Cœur de ville et Jean Macé. J'attends les propositions des élus des autres groupes.

Blanchard : Sylvie LEFEVRE, Eric BOZZANI, Jean-Pierre DUCLOUX, Sophie NOTARFRANCESCO,

Vaucrises : Fabrice FRERE, Natacha THOLON, Félix BOKASSIA, Mohamed REZZOUIKI

Cœur de ville : Chantal BONNEAU, Jean-François BOUTELEUX, Marie-Eve MARTELLE, Sébastien EUGENE

Jean Macé : Bernard MARLIOT, Natacha THOLON, Catherine GOSSET, Sébastien EUGENE

Les Chesneaux : Frédéric JACQUESSON, Françoise MAUJEAN, Sandrine CLERBOIS, Catherine GOSSET

Gare Paul DOUMER : Claudine PONDROM, Natacha THOLON, Bernard MARLIOT

L'Île : Monique VANDENBERGHE, Sébastien EUGENE

Mare-Aubry/les Courteaux/les Billards : Thomas BERMUDEZ, Daniel GENDARME, Bruno BEAUVOIS, Marie-Eve MARTELLE,

Saint-Martin/Vincelles/Le Buisson/Champ Cadet : Dominique DOUAY, Elisa ROBIN, Bruno BEAUVOIS, Mohamed REZZOUIKI.

Les représentants des autres groupes sont invités à nous faire part de leur candidature.

M. COPIN se présente pour Vaucrises, Mare Aubry et Saint-Martin.

M. FAUQUET se présente pour Cœur de Ville et Jean Macé.

M. MOLARD se présente pour Cœur de Ville et Jean Macé.

Je vous remercie.

Commission d'appel d'offres – Désignation des membres.

M. le Maire.- C'est réglementé : vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales, vu l'article 22 du code des marchés publics, il convient de constituer la commission d'appel d'offres à caractère permanent. Celle-ci sera composé des membres suivants : Le Maire ou son représentant, Président, 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Je vous propose, pour la liste Château-Thierry Rassemblée, en tant que titulaires : Mohamed REZZOUIKI, Sébastien EUGENE, Jean-Pierre DUCLOUX, Daniel GENDARME, Thomas BERMUDEZ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. COPIN, M. FAUQUET, Mme FECCI-PINATEL sont candidats.

Je propose de passer au vote sur la liste des titulaires : MM. REZZOUIKI, DUCLOUX, GENDARME, BERMUDEZ, COPIN, FAUQUET et Mme FECCI-PINATEL.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 28 voix

Liste Château-Thierry Fait Front : 2 voix

Liste Droite Unie : 1 voix

Liste Mieux Vivre à Château-Thierry : 1 voix

Nul : 1

M. le Maire.- Il y a égalité entre Château-Thierry Fait Front et M. COPIN, c'est donc le plus âgé des deux qui est retenu : Mme FECCI-PINATEL est donc élue.

Je désigne élus pour les titulaires : Mohamed REZZOUIKI, Sébastien EUGENE, Jean-Pierre DUCLOUX, Daniel GENDARME et Mme Colette FECCI-PINATEL.

Pour les membres suppléants, je vous propose Bruno BEAUVOIS, Natacha THOLON, Frédéric JACQUESSON, Catherine GOSET et Dominique DOUAY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(MM. MOLARD et COPIN se présentent)

Je propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 28 voix

Liste Château-Thierry Fait Front : 2 voix

Liste Mieux Vivre à Château-Thierry : 2 voix

Nul : 1

M. le Maire.- C'est la même situation entre MM. COPIN et MOLARD, le plus âgé est donc élu, il s'agit de M. MOLARD.

Sont membres suppléants : Bruno BEAUVOIS, Natacha THOLON, Frédéric JACQUESSON, Catherine GOSET, Paul-Philippe MOLARD.

Commissions municipales – Crédit et composition.

M. le Maire.- Nous avons mis en place 12 commissions et proposons d'ouvrir chacune de ces commissions à un représentant de chacun des groupes.

Le Groupe Mieux Vivre à Château-Thierry nous a fait part de ses volontés, le Groupe Château-Thierry Fait Front également ; il reste au groupe Droite Unie à désigner son représentant dans chacune de ces commissions que je rappelle : urbanisme, patrimoine ; santé, citoyenneté ; travaux, accessibilité, développement durable ; éducation, jeunesse et politique familiale ; solidarité et action sociale ; sports ; culture ; NTIC, informations et vie associative ; Et une 9^{ème} commission qui sera présidée par Eric BOZZANI en tant qu'adjoint, jumelages et coopération décentralisée ; Finances, présidée par Sébastien EUGENE.

Nous attendons que le Groupe Droite Unie nous fasse part de ses représentants sur chacune de ces commissions.

Je les reprends l'une après l'autre :

Urbanisme, Patrimoine : Bruno BEAUVOIS, Mohamed REZZOUIKI, Dominique DOUAY, Sébastien EUGENE, Jean-Marie TURPIN, Paul-Philippe MOLARD, Christian COPIN, Groupe Droite Unie.

(Monsieur FAUQUET se présente pour le Groupe Droite Unie)

Santé, citoyenneté : Dominique DOUAY, Sandrine CLERBOIS, Sylvie LEFEVRE, Natacha THOLON, Chantal BONNEAU, Paul-Philippe MOLARD, Christian COPIN et Groupe Droite Unie.

(Monsieur FAUQUET se présente pour le Groupe Droite Unie)

Travaux : Mohamed REZZOUIKI, Bruno BEAUVOIS, Fabrice FRERE, Chantal BONNEAU, Bernard MARLIOT, Paul-Philippe MOLARD, Christian COPIN, Groupe Droite Unie.

(Monsieur FAUQUET se présente pour le Groupe Droite Unie)

Education, jeunesse et politique familiale : Sandrine CLERBOIS, Dominique DOUAY, Thomas BERMUDEZ, Elisa ROBIN, Félix BOKASSIA, Colette FECCI-PINATEL, Christian COPIN et Groupe Droite Unie.

(Madame ARISTEE se présente pour le Groupe Droite Unie)

Solidarité, action sociale : Sylvie LEFEVRE, Marie-Eve MARTELLE, Natacha THOLON, Claudine PONDROM, Catherine GOSET, Colette FECCI-PINATEL, Christian COPIN et le Groupe Droite Unie.

(Monsieur FAUQUET se présente pour le Groupe Droite Unie)

Sports : Jean-Pierre DUCLOUX, Dominique DOUAY, Eric BOZZANI, Fabrice FRERE, Sandrine CLERBOIS, Paul-Philippe MOLARD, Christian COPIN et le Groupe Droite Unie.

(Madame ARISTEE se présente pour le Groupe Droite Unie)

Culture : Françoise MAUJEAU, Thomas BERMUDEZ, Frédéric JACQUESSON, Sophie NOTARFRANCESCO, Monique VANDENBERGHE, Paul-Philippe MOLARD, Christian COPIN et le Groupe Droite Unie.

(Monsieur FAUQUET se présente pour le Groupe Droite Unie)

NTIC, informations et vie associative : Eric BOZZANI, Daniel GENDARME, Mohamed REZZOUIKI, Bernard MARLIOT, Thomas BERMUDEZ, nous n'avons personne pour le Groupe Château-Thierry Fait Front et le Groupe Droite Unie.

(Monsieur COPIN et Madame FECCI-PINATEL, ainsi que Monsieur FAUQUET se présentent)

Jumelage et coopération décentralisée : Félix BOKASSIA, Bernard MARLIOT, Thomas BERMUDEZ, Catherine GOSET, Natacha THOLON, Groupe Château-Thierry Fait Front, Groupe Droite Unie.

(Monsieur MOLARD et Monsieur FAUQUET se présentent)

Finances : Sébastien EUGENE, Bruno BEAUVOIS, Mohamed REZZOUIKI, Jean-Pierre DUCLOUX, Thomas BERMUDEZ, Colette FECCI-PINATEL, Christian COPIN et le Groupe Droite Unie.

(Monsieur FAUQUET se présente pour le Groupe Droite Unie)

Ce n'est pas une obligation, mais nous avons souhaité le mettre en œuvre, la commission des marchés ; elle se réunit pratiquement tout le temps, alors que la commission d'appel d'offres ne se réunira que très rarement car nous sommes sur des marchés qui dépassent 5 M€. C'est une volonté de transparence ; il y a un règlement de la commission des marchés, et nous proposons, aux deux groupes normalement, mais comme on anticipe sur la révision du règlement intérieur, nous proposons que le 3^{ème} groupe (M. COPIN) soit également représenté et puisse faire partie de la commission des marchés.

Membres de la commission d'appel d'offres donc, plus un des membres des groupes de l'opposition.

(Monsieur FAUQUET et Monsieur COPIN se présentent)

M. COPIN.- Pour les personnes qui ne sont pas du conseil municipal, elles seront proposées quand ?

M. le Maire.- Au cours de la 1^{ère} réunion sur le lieu de vie qui aura lieu, nous proposerons dans le cadre des commissions municipales et extra municipales, mais pas dans le cadre de la commission des marchés.

M. REZZOUIKI.- Une commission n'est pas ouverte, c'est la commission des finances ; elle est fermée. Les autres commissions sont ouvertes.

M. le Maire.- Il n'y a pas de difficulté.

Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire – Article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Mme FECCI-PINATEL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'article 2122-22 donne la possibilité au conseil municipal de donner au Maire les pleins pouvoirs, mais ce n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire, vous nous proposez d'appliquer cet article dans son intégralité, sans aucune limitation. Je constate que des attributions importantes ne seront ainsi pas soumises au contrôle du conseil municipal.

Si certains articles peuvent être motivés effectivement par l'impossibilité de gérer, d'autres en revanche sont vraiment très contestables ; par exemple, le 3^{ème} point, réalisation des emprunts avec des explications, c'est très large, il n'y a pas de limitation. On a la possibilité d'emprunter à moyen, à long terme, en euros, en devises.

Je rappelle quand même que des communes se sont complètement « plantées » en contractant des emprunts basés sur des devises ; il y a eu quelques catastrophes !

Quelque chose m'interpelle : la réalisation de lignes de trésorerie jusqu'à 2,5 M€ ; il me semble que lorsqu'on est géré à peu près normalement, on n'a pas besoin de trésorerie, on a les recettes, on a les dépenses dans le budget, s'il manque vraiment 2,5 M€, cela fait beaucoup !

Il y a quelque chose d'assez obscure aussi sur la passation et l'exécution des marchés.

Donc, Monsieur le Maire, pour vous réserver autant de pouvoirs, pour supprimer le contrôle sur des actions extrêmement importantes, n'avez-vous pas confiance dans votre majorité ? Vous êtes 28 sur 33, vous avez une large majorité, vous pouvez donc consulter votre majorité.

C'est pourquoi, bien que certains éléments de cet article nous paraissent assez justifiés, nous voterons non, bien entendu, et nous avons expliqué pourquoi.

M. le Maire.- Je vous remercie ; y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. COPIN.- Au nom de la transparence et de la démocratie municipale, nous ne pouvons pas voter un article qui donne tant de pouvoirs à un Maire et qui fait référence à plus de 40 articles et ordonnances ; je ne voterai donc pas pour cette délégation ; le conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement mais un lieu de débats.

M. FAUQUET.- Pour ma part, je ne veux pas signer un chèque en blanc.

M. le Maire.- Est-ce tout pour les explications ? Nous sommes là dans les explications de vote plutôt que sur l'argumentaire ; d'autres élus veulent-ils s'exprimer ?

M. REZZOUKI.- Pour répondre de manière assez large aux trois arguments donnés par Mme FECCI-PINATEL, je vais rester assez simple, tout comme l'est le code général des collectivités territoriales finalement ; il ne s'agit pas aujourd'hui de donner les pleins pouvoirs ; quand vous lisez la délibération ...

Mme FECCI-PINATEL.- C'est fait.

M. REZZOUKI.- Il faut la lire jusqu'au bout, Madame FECCI.

Vous avez sur une 2^{ème} partie de cette délibération une limitation des actions et une obligation de la part de Monsieur le Maire de venir au droit du conseil municipal, que ce soit pour les emprunts ou la ligne de trésorerie.

Il est rappelé les 24 points concernant l'article 2122, bien évidemment, mais derrière, vous avez les contraintes qui s'imposent à Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. FAUQUET, s'il s'agissait à un moment ou un autre, de dire « vous avez un chèque en blanc ».

Mme FECCI-PINATEL.- ...

M. le Maire.- Nous vous avons écoutée, ayez l'amabilité d'entendre la réponse, ou du moins de l'écouter.

M. REZZOUKI.- Elle vous convient ou pas mais ...

Mme FECCI-PINATEL.- Ce n'est pas une réponse.

M. REZZOUKI.- Bien évidemment, c'est une réponse. Vous avez les 24 points donnés par le code général des collectivités territoriales et vous avez derrière la limitation et les contraintes qui s'imposent aujourd'hui au conseil municipal et à Monsieur le Maire.

Concernant l'endettement, on peut d'ores et déjà recevoir des leçons des uns et des autres, mais il me semble que sur la première mandature, en matière d'endettement, c'est moins 23 %.

Permettez-moi de finir : aujourd'hui, vous parlez de pleins pouvoirs ; mais en matière de transparence des marchés, il aurait été très simple pour notre part de fermer la commission d'appel d'offres et surtout de limiter la composition de la commission des marchés ; on vous donne l'opportunité et l'occasion d'avoir accès à l'ensemble des pièces du code des marchés publics et à l'ensemble des pièces des entreprises qui répondent aux marchés de la ville ; un membre de chaque groupe est désigné aujourd'hui pour exprimer son avis sur le choix et l'attribution sur les marchés de la ville.

Je veux bien aujourd'hui qu'on nous donne encore une fois une leçon de transparence et de démocratie, mais comment voulez-vous être plus démocrate qu'en vous donnant justement accès à des instances qui, réglementairement, vous sont fermées ?

En matière de trésorerie, Madame FECCI-PINATEL, vous avez passé un mandat en tant que conseillère municipale, vous savez ce qu'est une ligne de trésorerie ; il vous faut une explication me semble-t-il, vous avez certainement oublié ; le décalage entre la recette prévue et la dépense prévue et engagée, ce

n'est pas un emprunt en soi, c'est ce que l'on appelle, comme dans toute entreprise, un « fonds de roulement ».

Mme FECCI-PINATEL.- Je voudrais savoir ce qu'il y a comme limitation ...
Vous nous enfumez !

(Brouhaha)

M. TURPIN.- C'est l'art de faire du tort ! Tous les conseils municipaux de France votent ce que nous votons là.

M. le Maire.- Je vais prendre l'ordre des interventions et je redonnerai ensuite la parole au Front national.

M. BEAUVOIS.- Je rappelle quand même que toutes les dépenses engagées doivent avoir été votées dans le budget ; ce sont les grands principes de toutes les collectivités territoriales ; il semblerait que certains l'aient oublié.

M. le Maire.- C'est mentionné à l'article 3.

M. BEAUVOIS.- En plus, quand toutes les dépenses sont faites, elles doivent être données en information en tout début de Conseil quel que soit le contrat ; une information est systématique et toutes les pièces sont accessibles à n'importe quel citoyen habitant la ville.

Ce fonctionnement existe depuis plus d'un siècle ; je veux bien que certains découvrent que c'est un fonctionnement autoritaire, mais ...

M. le Maire.- Monsieur MOLARD, laissez terminer.

M. BEAUVOIS.- A priori, vous n'avez pas à m'apprendre la politesse, puisque vous me coupez la parole ; je ne vous ai pas coupé, vous me respectez.

Sur ce qui concerne les emprunts, je rappellerai au passage quand même que nous avons désendetté la ville de 20 % ; si certains veulent nous donner des leçons, je pense qu'ils sont mal placés ; nous verrons ce qu'ils font dans d'autres villes !

Au niveau du besoin de trésorerie, il me semble que certains ont étudié la comptabilité, cela s'appelle un BFR ; il y a un décalage entre une recette et une dépense, cela crée un besoin de fonds de roulement, lequel crée une difficulté de trésorerie qu'il faut couvrir à court terme, et dès que la recette arrive, la trésorerie se rééquilibre ; cela se fait dans les collectivités territoriales comme cela se fait dans n'importe quelle entreprise.

M. EUGENE.- Monsieur BEAUVOIS a bien expliqué ce qu'il en est ; il faut être très clair ; pour reprendre vos arguments sur le 3, par exemple, il est écrit de procéder dans les limites fixées par le conseil municipal ; c'est-à-dire que chaque année, en début d'année, lors du vote du budget primitif, le conseil municipal décide quels seront les emprunts réalisés par la ville ; c'est juste pour permettre au Maire de déclencher ce que le conseil municipal a voté.

Il en est de même sur la ligne de trésorerie : c'est réaliser les lignes de trésorerie qui sont votées ; c'est vraiment un aspect technique qui donne le pouvoir au Maire d'engager ce que le conseil municipal a voté, tout simplement.

Mme FECCI-PINATEL.- J'ai cherché dans ces pages que l'on m'a accusée de ne pas avoir lu, ce qu'il y avait comme limitation ; à part le 2,5 M€ de ligne de trésorerie, je n'ai rien vu ; j'ai vu que le Maire avait le droit d'emprunter,

dans la limite ensuite ... comme il veut, en euros, en devises, avec ou sans possibilité ... etc. Les droits de tirage échelonnés, etc.

Il me semble qu'il serait normal que l'on soumette au conseil municipal, quand il s'agit d'emprunts très importants, que l'on permette aux conseillers d'avoir une opinion sur la technique de ces emprunts par exemple ; il est certain que cet article 2122-22 donne de grandes possibilités au Maire ; on est presque là dans un régime présidentiel où le Parlement n'a plus aucune importance ... chambre d'enregistrement ! Nous essaierons quand même d'attirer l'attention sur les choses que nous verrons. Merci de m'avoir donné la parole Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Il n'y a pas de problème, quand c'est organisé ainsi, nous sommes dans le respect de la règle.

M. BEAUVOIS.- Si on relit bien, il faut lire calmement et bien comprendre tous les termes, le Maire peut engager les emprunts pour un montant limité par le budget ; chaque année, nous allons voter une ligne budgétaire maximale et le Maire ne pourra pas aller au delà de cette ligne budgétaire ; c'est ce qui est prévu et marqué ; il faut le lire tout doucement, mais c'est marqué. Chaque année, à chaque fois que l'on vote le budget, on dit au Maire « vous pouvez aller jusqu'à tel montant » et il ne peut pas aller au delà ; c'est bien le conseil municipal qui décide chaque année, et chaque année le montant est modifié, des lignes maximales de crédit qu'il peut engager, et des lignes de crédit classiques qu'il peut engager.

M. REZZOUIKI.- Je rappelle à Madame FECCI-PINATEL, car il me semblait que j'étais un spécialiste des effets de manche et j'ai trouvé un maître en la matière.

Mme FECCI-PINATEL.- Je m'attendais à ce que l'on nous traite comme des imbéciles ...

M. le Maire.- Laissez-nous nous exprimer.

Mme FECCI-PINATEL.- Ne vous en faites pas, on s'en fiche !

M. REZZOUIKI.- Vous faites preuve d'impolitesse et d'un manque de respect total. Ca, c'est fait !

Mme FECCI-PINATEL.- D'accord ; eh bien, vous me donnerez des leçons de politesse.

M. REZZOUIKI.- Pour la réalisation des lignes de trésorerie, vous parliez tout à l'heure de contraintes, je tiens juste à rappeler le paragraphe 20, qui ramène à l'article 2122-22 de réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; il est bien limité aujourd'hui à 2,5 M€ ; on peut toujours discuter sur le fait que 2,5 M€ est élevé, pourquoi pas, mais cela ne reste qu'un maximum.

Derrière, pour régler les conséquences en matière d'accidents, article 17, je suppose que pour vous, c'est une petite affaire sans considération, mais un paragraphe précise ce point pour régler les conséquences dommageables des accidents de véhicule.

On ne va pas le refaire, mais pour ma part, il s'agit d'avoir une simple lecture de la chose, en vous disant que tout est aujourd'hui cadre et que tout sera fait dans la transparence la plus totale, en fonction des différents conseils municipaux qui se présenteront, dans le cadre du vote du budget, dans le cadre également de

chaque conseil municipal car vous avez en premier point toutes les décisions prises ; c'est la transparence totale.

Surtout sur les marchés publics, sans revenir sur la commission des marchés, je tiens à rappeler que tous les marchés supérieurs à 207.000 € sont dans l'obligation d'être transmis au contrôle de légalité. Je tiens également à rappeler ce point !

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais me permettre également de faire quelques réflexions sur cette délégation d'attributions du conseil municipal au Maire ; le Maire de Château-Thierry n'a rien demandé ; cette proposition de délégations existe depuis plusieurs années, depuis 1996.

Je vais vous faire une confidence : il y avait beaucoup de choses que nous avons changées, et des éléments que nous avons gardés ; ne nous faites pas le reproche d'avoir repris ce que vous avez voté antérieurement, Madame FECCI-PINATEL, Monsieur MOLARD, Monsieur COPIN, par l'intermédiaire des représentants communistes qui ont voté hier, à plusieurs reprises, cette attribution de délégations.

Car cette attribution de délégations n'est pas un chèque en blanc ; à chaque fois qu'il y a eu un emprunt à faire, il a été mis en œuvre (et rarement, car nous n'avons que très peu emprunté) ; à chaque fois que le conseil municipal était proche, il a été fait avec la décision du conseil municipal.

Pour la majorité des actions financières, cela a été fait au conseil municipal ; mais ce qui est proposé là est de ne pas gêner, ne pas geler l'action de la municipalité sur des actions comme celle que je vous ai rappelée tout à l'heure ; que nous aurait dit Monsieur CHAMPENOIS si nous n'avions pas pu préempter, comme nous l'avons fait, avant que le conseil municipal ne puisse se réunir, et le faire valoir aux acquéreurs.

C'est une facilité de fonctionnement qui n'obérit, surtout de notre part, d'aucune manière le fonctionnement démocratique ; non seulement il y a, comme l'oblige la loi, à rendre compte devant le conseil municipal, mais la majorité des décisions qui sont prises, quand le conseil municipal est à une date proche, sont soumises à l'avis du conseil municipal.

Ce n'est rien d'autre que cela ; je comprends, mais je vais regarder avec attention ce qui est fait dans d'autres communes, que ce soit des communes où le Front de Gauche est aux affaires ou le Front National ; je vous rendrai compte exactement de ce qui se passe à Villers-Cotterêts : nous allons voir ; arrêtons les postures politiciennes !

Nous n'avons fait que reprendre ce qui s'est mis en œuvre pendant les 3 mandats précédents, nous n'avons rien changé.

Ces accusations faites, « pas de chèque en blanc », « attention la démocratie ne pourra pas s'exprimer », non : la démocratie peut s'exprimer dans chacune des réunions « lieu de vie » ; vous n'avez pas vu beaucoup de monde se précipiter sur les réunions « lieu de vie » ; n'hésitez pas là-dessus, mais pas sur des détails comme cela !

M. FAUQUET.- Merci de me donner la parole.

M. le Maire.- Il n'y a pas de problème.

M. FAUQUET.- Si je parle d'un « chèque en blanc », c'est pour des raisons que j'ai connues précédemment ; je ne vous accuse pas, Monsieur le Maire, Monsieur le Député-maire, je vous félicite justement que tout se passe en Conseil ; c'est très bien et je souhaite que cela continue ainsi.

Si j'ai parlé d'un « chèque en blanc », c'est que je ne veux pas donner mon accord pour n'importe quoi ; si tout se passe au conseil municipal, je suis d'accord avec vous.

Concernant la démocratie, vous insistez lourdement sur la démocratie, attention sur ce mot, Monsieur le Maire ; c'est un grand mot ; vous l'empruntez peut-être un peu à tort et à travers. Je vous remercie.

M. le Maire.- Je ne veux pas répondre à cette volonté polémique, mais il y aurait beaucoup à dire, surtout dans vos communes.

Cela ne fait rien, je vais proposer au vote.

M. COPIN.- Vous vous trompez lourdement concernant la municipalité d'Union de la Gauche qu'il y avait, car le groupe communiste avait demandé des abaissements des plafonds d'emprunts ; vous voyez que l'on peut négocier sur les montants ? Et là, vous ne négociez pas sur les montants.

M. le Maire.- Vous le verrez, vous allez participer activement, je n'en doute pas, à la commission des marchés.

M. COPIN.- Ce n'était pas fait comme cela avant.

M. le Maire.- C'était le même montant.

Je propose au vote.

Résultats du vote :

Pour : 28

Contre : 5 (groupes Château-Thierry fait front, Droite Unie et Mieux Vivre à Château-Thierry)

PERSONNEL

Indemnités des élus

M. le Maire.- C'est également dans le code général des collectivités territoriales, vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2014 portant création de 9 postes d'adjoints, vu les arrêtés du Maire sur chacune de leurs délégations, le conseil municipal doit, comme vous le savez, dans les 3 mois de son renouvellement, se prononcer sur les indemnités de fonction des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales qui offre la possibilité aux communes de moins de 100.000 habitants de verser une indemnité aux élus pour l'exercice effectif de leurs fonctions, même en l'absence de délégation, considérant que le Maire et les 9 adjoints décident de reconduire la mesure prise lors du précédent mandat d'abandonner 20 % de leurs indemnités, afin de verser une indemnité à tous les conseillers municipaux pour l'exercice effectif de leur fonction ...

Est-ce que je dois répéter ? Tout le monde a bien compris ?

De plus, afin d'accompagner l'effort de solidarité et de responsabilité demandé à tous, les membres du conseil municipal décident de réduire de nouveau (ce qui a été fait pendant tout le mandat précédent) de 6 % le montant des indemnités versées à tous ses membres

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, l'indemnité du Maire sera fixée sur la base du taux maximal de l'indice brut terminal mensuel 1015 dans les conditions applicables sur les communes. C'est ce qui est prévu.

En revanche, le Maire décide de verser le taux maximal de l'indemnité légalement prévue majorée par application des dispositions rappelées diminuée de 20 %.

Décide de verser aux adjoints à parts égales le taux maximal de l'indemnité prévue majorée par application des dispositions rappelées diminuée de 20 %.

Décide de verser aux conseillers municipaux délégués à parts égales 80 % de la dotation de 20 % reversée par Monsieur le Maire et les adjoints.

Décide de verser aux conseillers municipaux à parts égales 20 % de la dotation de 20 % reversée par Monsieur le Maire et les adjoints.

Décide de réduire de 6 % supplémentaires le montant de ces indemnités versées à tous les élus afin d'accompagner l'effort de solidarité et de responsabilité demandé à tous.

Dit que le versement de ces indemnités sera effectué mensuellement à compter de la date de l'installation du conseil municipal.

Telle est la délibération que je vous propose ; si vous avez besoin d'explications, je peux vous en fournir davantage.

(Aucune intervention)

Je peux vous donner les montants perçus en 2007, les montants en 2008 pendant tout le mandat ; je rappelle qu'il n'y a plus de voiture de fonction ; je rappelle qu'il y a un code d'éthique où nous faisons le point sur l'ensemble des éléments du train de vie de la municipalité, que les frais de bouche ont diminué, que les montants de champagne ont diminué pendant toute la durée du mandat et nous pouvons tenir à votre disposition les chiffres afférents au train de vie de la municipalité.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je vous remercie.

Mme FECCI-PINATEL.- J'aurais voulu que soient actés au compte-rendu du conseil municipal les chiffres ; c'est-à-dire que le Maire a droit à tant, mais en laisse 20 %, etc. Car « le taux maximal de l'indemnité légalement prévue », on ne le comprend pas ; ce qui est intéressant est de savoir quel est le chiffre.

M. le Maire.- Je vais vous le donner.

M. MOLARD.- Ainsi, nous pourrons voter.

M. le Maire.- Vous avez déjà voté !

M. MOLARD.- Malheureusement nous n'avons pas eu le temps ; vous avez voté et dit accepté ...

M. le Maire.- Je veux bien revenir dessus, mais j'ai d'abord demandé les interventions. Les propositions ont été clairement explicitées dans le cadre de la délibération qui est une délibération officielle.

M. MOLARD.- Vous avez été un peu vite.

M. le Maire.- Je peux vous donner les montants et je vais essayer de diminuer mon rythme afin que vous puissiez me suivre, d'accord.

Le montant qui était accordé en 2007 (cela vous permettra ainsi de comparer) est de 3.323,79 € ; maintenant, c'est 2.573 €, avec un montant de charges identique ; c'était plus 3.157 € auparavant ; comparez donc 3.350 € à 2.573 € pour le Maire et pour les adjoints, ils vont percevoir la somme de 943 €.

Ce sont des sommes brutes. J'ai aussi les chiffres annuels que je peux vous donner, qui m'ont été fournis par les services et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je demanderai que cela vous soit transmis. Le montant annuel du Maire est de 40.177 € antérieurement, là c'est 30.887 €. Pour les adjoints, je n'ai pas les montants.

M. BEAUVOIS.- En montant net pour les adjoints cela fait 873,30 €

M. le Maire.- Et pour le Maire, 2.381 €.

M. BEAUVOIS.- Il faut là-dessus enlever 6 %, cela fait donc 830 €.

M. le Maire.- Pour les conseillers municipaux délégués, 341,51 €. Et 32,18 € pour un conseiller municipal.

M. le Maire.- Maintenant que vous avez les chiffres, nous passons au vote à nouveau.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Création d'un poste de collaborateur de Cabinet.

M. le Maire.- Comme le prévoit la loi, le décret du 16 décembre 1987, comme nous avons un renouvellement, nous sommes dans la perspective de recruter un nouveau Directeur de Cabinet, et je vous propose le prolongement de la mission de Michaël GOMEZ ; la rémunération du collaborateur de Cabinet non titulaire ou en disponibilité ne pourra être supérieure à 90 % de celle afférente à l'indice brut terminal de l'emploi du fonctionnaire occupant l'emploi administratif fonctionnel. Je vous propose donc cette décision de créer un poste de collaborateur du Cabinet du Maire.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (groupe Château-Thierry fait front)

Abstention : 1 (Mme ARISTEE)

Nous dirons donc cela à M. BRIFFAUT à Villers-Cotterêts qui n'a pas de directeur de Cabinet, il y en a un de pressenti et 3 qui arrivent !

Motion sur le manque d'effectifs au commissariat de police de Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- Le commissariat de Château-Thierry depuis quelques années souffre de la disparition chronique d'un certain nombre de fonctionnaires ;

nous étions au départ à 70 fonctionnaires en 2009, aujourd'hui nous sommes à 43 actifs, dans lesquels sont compris des fonctionnaires en longue maladie ainsi que des fonctionnaires en congé maternité ; réellement sur le terrain, ils sont donc 36 ou 37 ; on arrive donc à des situations très tendues ; il arrive que le week-end ou la nuit, ils ne soient que 3 fonctionnaires ; s'il arrive en même temps un accident et un braquage, ils ne peuvent pas être sur les deux endroits.

Nous avons reçu les différents syndicats de la police, qu'ils soient plutôt marqués à Droite ou à Gauche, qui nous ont fait part de ces difficultés chroniques au commissariat de Château-Thierry dues à un manque d'effectif.

Nous vous proposons de prendre une motion pour être solidaires des réclamations des policiers et de demander au ministère de l'intérieur de renforcer les effectifs sur le commissariat de police de Château-Thierry.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Information sur les permis accordés à M. YILDIZ avenue Jean JAURES.

M. REZZOUKI.- Il s'agissait surtout de refaire un rappel concernant le projet et le permis de construire déposé par M. YILDIZ.

D'abord le fond : il s'agit pour la commune de Château-Thierry d'être dans une logique de densification de son centre ville, en matière de développement durable, afin d'éviter tout étalement urbain ; quand on dit étalement urbain, c'est également l'étalement des services amenés par cette urbanisation.

Pour notre part, il s'agit de densifier le centre ville de Château-Thierry, de répondre également à un besoin chronique de logements de qualité ; pour le cas de M. YILDIZ, il ne s'agit pas d'un projet conduit, porté par un bailleur social, c'est bien un projet d'accession à la propriété ; c'est un projet qui s'intégrera dans son environnement et respectera son environnement en accord avec l'ensemble des protagonistes présents sur le site. Je dis « l'ensemble » et je pense plus particulièrement au groupe médical du Vivier, pourquoi ?

Aujourd'hui, tel qu'il est qualifié, le square est un espace communal, qui a été revendu à un promoteur privé ; le projet de M. YILDIZ représente 12 logements qui seront accompagnés d'aménagement de l'environnement par la mise en place de places de stationnement, mises à disposition du groupe médical du Vivier mais également des riverains.

Vous connaissez tous ce secteur, il est très congestionné, sollicité, tant par les patients du groupe médical du Vivier que par les habitants qui sont aux alentours.

Notre volonté dans ce projet était de faire en sorte que la concertation et la transparence soient les plus totales, et cela a été le cas, car les réunions de concertation, les réunions d'information ont été menées et conduites avec les riverains.

Le projet et la vente de ce terrain (je le rappelle pour mémoire) ont été votés à l'unanimité du conseil municipal, composé de membres d'Europe Ecologie Les Verts, et je suis étonné de les découvrir à militer contre ce projet sur le terrain ; après, on pourra toujours nous accuser nous de faire part de polémiques ; je cite les noms bien évidemment : Dominique JOURDAIN, Danielle BOUVIER étaient les principaux représentants du groupe Europe Ecologie Les Verts.

Vote à l'unanimité pour la construction et la vente de ce terrain, et ils se retrouvent à manifester contre ce projet avec les riverains ; je demande juste à savoir comment qualifier cela : « manipulation » ?

Un autre point essentiel pour ce projet : vous parliez tout à l'heure de démocratie, quelle autre démonstration de démocratie que, lors de la révision du PLU, de donner la possibilité aux riverains et aux différents administrés concernés de près ou de loin par ce projet, de demander le déclassement de ce terrain qui, avant d'être vendu, était un terrain constructible.

C'était un terrain qui était en zone N, amené en zone U, constructible, en 2005, sous la mandature de Dominique JOURDAIN.

Nous n'avons fait qu'une chose dans cette démarche : mettre en valeur le Square PAQUELIN, et comment ? En donnant la possibilité d'installer des aires de jeux, des espaces de rencontre, de cohabitation, de cohésion ; en donnant également des espaces de stationnement. Je vous invite, pour ceux qui ne connaissent pas le site, à aller voir l'état des trottoirs, à aller vérifier comment aujourd'hui sont stationnés les véhicules et les conséquences en matière de sécurité.

Nous avons découvert ce recours, et pourtant le groupe conduit par des personnalités, outre Dominique JOURDAIN et Danielle BOUVIER, ceux qui déposent un recours, recours dont nous n'avons absolument pas été tenus informés.

Par le biais de la presse, un journaliste, grand reporter en herbe, investigateur reconnu, connu du monde du journalisme, s'est rendu auprès du tribunal administratif pour vérifier si les dire de Mohamed REZZOUIK ou les dire du propriétaire étaient avérés.

Oui, les dire sont avérés ; il n'y avait pas de recours administratif envoyé, notifié à la municipalité. Lorsque l'Union s'empare de cette nouvelle polémique, le recours a été déposé avant les 2 mois de recours des tiers, en septembre ; la ville de Château-Thierry n'a été informée de ce recours qu'au mois d'avril 2014.

Il y avait une obligation pour les éminents avocats, spécialistes du recours administratif (pas forcément spécialistes du tribunal administratif et du droit administratif) que nous avons connus sous le mandat précédent, accompagnés par Dominique JOURDAIN, et ils ont quand même oublié une chose : l'obligation réglementaire de notifier à la collectivité et au propriétaire dans un délai de 15 jours à la date du dépôt de ce recours, c'est-à-dire le 11 septembre. Ils devaient au plus tard le 26 septembre notifier à M. YILDIZ et à la municipalité leur recours au tribunal administratif.

Il n'y a pas eu d'oubli de la part de la collectivité, volontaire ou involontaire, elle n'a pas été tenue informée.

Le sujet sur lequel on pourrait aujourd’hui débattre, c'est la lenteur, en tout cas le couac administratif, et plus particulièrement du tribunal administratif d'Amiens. Je suis désolé d'en parler mais c'est quand même un élément important et qui a conditionné les positions ici et là.

Il n'en demeure pas moins que la position particulière est surtout le fait que le recours n'aît pas été notifié en temps et en heure ; derrière, le tribunal administratif avait la nécessité de statuer sur la recevabilité de ce recours aujourd'hui ; c'est là où nous en sommes aujourd'hui.

M. COPIN.- C'est amusant, Monsieur REZZOUI, car à chaque fois que des gens défendent leur cadre de vie, leur environnement, vous n'y voyez que des complots politiques et des complots journalistiques ; tenez compte de l'avis des gens ! Il n'y a aucune manipulation, ce sont des gens qui défendent leur cadre de vie et vous le savez très bien.

M. MOLARD.- Il me semblait que cette parcelle était en zone inondable ?

M. BEAUVOIS.- Elle n'est ni classée en zone rouge, ni classée en zone bleue, non.

Je rappelle que c'était un terrain classé à construire et bon pour la vente depuis bien des années. Certains diront que ce sont les voisins qui défendent leur cadre de vie, mais cela tombe souvent à quelques semaines d'une élection, et c'est quand même bizarre.

M. COPIN.- C'est le hasard des calendriers.

M. BEAUVOIS.- J'ai du mal à comprendre certaines positions, pourquoi ?

C'est un projet urbanistique qui vise à supprimer « une dent creuse » et à permettre aux gens qui ne trouvaient pas de place de pouvoir se garer ; il améliore donc la viabilité du centre médical ; quand on connaît la difficulté d'attirer des médecins et de les garder à Château-Thierry comme dans toute l'Aisne ... Je rappelle que l'Aisne souffre d'un déficit de 40 % des professions de santé. Après, on peut considérer que c'est un argument qui ne vaut rien, mais aujourd'hui, on a quand même un déficit de 40 % des professionnels de santé dans l'Aisne.

C'était un terrain essentiellement fréquenté par les propriétaires de chiens ; nous avons discuté, nous avons obtenu du promoteur qu'il équipe une aire de jeux ; que l'on appelle cela ensuite « le poumon vert », quand on voit la taille du poumon vert, il ne devait pas respirer beaucoup !

Il se trouve qu'à côté, à quelques dizaines de mètres, nous avons la Marne, avec des possibilités de s'ébattre et jouer plus importantes !

J'ai du mal à comprendre la position des représentants d'Europe Ecologie Les Verts et parfois aussi la position de l'Union ; sans vouloir faire de politique ou de polémique, le journaliste qui a écrit ces articles est quand même très proche d'Europe Ecologie Les Verts ; on dira que c'est un pur hasard !

Après, sur Europe Ecologie Les Verts, je citerai la délibération du conseil municipal de 2011 ; on voit Madame BOUVIER, Monsieur JOURDAIN, ils votent à l'unanimité ; ensuite, ils font un recours contre ce qu'ils ont eux-mêmes voté ; c'est normal ...

J'ai ici un document d'Europe Ecologie Les Verts Picardie portant sur le programmes pour les municipales, premier point « travaillons en priorité sur la continuité urbaine et les dents creuses » ; Europe Ecologie Les Verts Picardie disent donc qu'il faut travailler pour supprimer les dents creuses et une continuité urbaine. Localement, ils font le contraire ; après, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent ; c'est leur droit.

Mais aujourd'hui pour la ville, nous avons l'obligation d'avoir des programmes urbanistiques lui permettant de progresser, d'attirer de nouvelles personnes ; tous ceux qui se sont présentés prônaient les constructions nouvelles, et là, il y en a !

On permet d'avoir un meilleur accès à un centre médical ; on permet l'arrivée d'une zone de jeux pour les enfants ; tout cela, à la place de quoi ? D'un espace qui n'était pas fréquenté par les enfants, je passais souvent devant, je n'ai jamais vu un enfant dessus, mais il y avait en revanche beaucoup de propriétaires de chiens.

Si un certain nombre de personnes changent d'avis, votent pour et 2 ans après font un recours, c'est leur droit, c'est leur crédibilité politique, ou leur absence de crédibilité politique.

M. TURPIN.- Je voudrais préciser 2 ou 3 points qui me semblent intéressants ; il y a un cadre dans lequel on doit s'inscrire, la ville de Château-Thierry a besoin d'habitants ; on l'a dit les uns et les autres, il manque à Château-Thierry 400 ou 500 habitants au minimum.

Par ailleurs, on ne peut pas non plus continuer à étendre la ville, dans le cadre d'une démarche de développement durable et occuper les terrains agricoles ; quand il faut faire, s'il y a une occupation de terre agricole, il faut le faire à bon escient ; il faut être aujourd'hui très vigilant.

La seule solution qui reste à Château-Thierry, mais comme dans d'autres villes, on l'a dit, c'est de densifier la ville ; c'est une nécessité ; il faut densifier le cœur de ville, il faut densifier les périphéries quand on peut le faire, et il faut densifier quand ceci correspond à une démarche de cadre de vie respecté.

Pour une démarche de cadre de vie respecté, il existe des règles : c'est le plan local d'urbanisme ; nous avons un PLU qui s'impose à tout le monde ; c'est dans ce cadre que nous avons défini les uns et les autres, qu'un programme soit public, para public ou privé, peut s'inscrire ; par ailleurs, nous avons besoin sur Château-Thierry d'investisseurs en termes d'habitation, en termes de logement.

Ces investisseurs peuvent être parfois publics, rarement, parapublics, cela arrive, et privés ; un investissement privé n'est pas obligatoirement une démarche de spéculation ; évidemment l'investisseur privé est là pour rentabiliser son investissement, mais il doit rentrer dans un cadre d'intérêt général ; c'est ce qui se passe sur ce projet, car c'est un territoire qui n'était pas valorisé.

En même temps, c'est un territoire délicat, fragile ; il y a le passage à l'entrée des Vaucrises, il y a un passage dans une rue, presque un coupe-gorge, cet ancien lavoir sur le côté ; en même temps, c'est un lieu où les gens pouvaient parfois se rassembler ; mais je l'ai rarement vu ; c'est probablement un square qui ne tenait pas son rôle aujourd'hui.

On peut donc y faire des logements, mais bien entendu pas dans n'importe quelle situation ou n'importe quel cadre ; il y a une continuité urbaine, c'est vrai ; d'un côté il y a un petit bâtiment et de l'autre côté, il y a du logement ; il faut donc que cela rentre dans ce cadre ; mais ce cadre, on l'a défini, on l'a mis en place ; des règles complémentaires ont été ajoutées, en cadre de vie, etc.

Je défends aujourd'hui des investissements qui viennent, qui se mettent en place, qui ne sont pas trop loin du centre ville ; dans l'ancien conseil municipal, il est vrai que nous avons voté à l'unanimité ; à l'époque, je n'étais pas tout à fait dans la majorité que je sache, et avec mes amis de l'opposition, nous avons voté en totalité sur ce projet.

Maintenant il y a un recours ; je ne sais d'ailleurs pas si le recours est valable ; de mon point de vue, il ne l'est pas ; maintenant, il y a un juge et des gens qui se penchent là-dessus.

Il faut bien entendu que cet investissement respecte le fonctionnement du quartier, mais à partir du moment où ce fonctionnement du quartier est respecté, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on serait contre faire venir des habitants.

Je termine : si l'on manque d'habitants à Château-Thierry, ce sont les services publics qui vont en souffrir ; les services publics, ce sont les écoles, et l'ensemble des autres services.

Il faut aujourd'hui pour renforcer et défendre le service public, faire venir des habitants ; on n'a pas d'autre choix ; parfois des projets ne sont pas bons ; construire sur le bas de Saint-Martin aurait été ridicule car c'était inondable ; mais ce projet en particulier est défendable, il est jouable, il va être intéressant.

Aujourd'hui, il ne faut pas faire de polémique ; si aujourd'hui une polémique s'installe là, elle est extrêmement mal placée. C'est vrai, on a abattu un arbre, cet arbre était ancien ; on peut considérer qu'un arbre ancien est quelque part un peu du patrimoine ; mais la MAFA est aussi du patrimoine et on l'a démolie pour reconstruire autre chose ; on peut donc aujourd'hui faire en sorte qu'un patrimoine se transforme, sinon une ville ne bouge pas, elle est figée, et dans ce cas, on meurt.

Ce programme de logements me paraît une obligation ; celui-ci et d'autres, et on en mettra en place d'autres ; il faut que Grande Rue, il y ait des logements ; il faut que Rue du Château, il y ait des rénovations de logements ; cela va dans le même sens.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres commentaires ou remarques ?

(Aucune intervention)

Je voudrais remercier les uns et les autres d'apporter ces éclaircissements ; je regrette une fois encore, mais nous aurons certainement l'occasion d'en discuter, quand un tel sujet arrive, car plutôt que vouloir s'engager dans la polémique, on pourrait venir demander des explications, à la Mairie, ou aux élus en charge du dossier. Cela a été le cas sur le 1^{er} article, mais sur le 2^{ème}, on fait apparaître des erreurs ; il est toujours regrettable de transmettre des informations qui ne sont pas justes.

Je regrette de le dire : que les citoyens se défendent, soit, mais je pense qu'ils ont droit aussi à une information précise et juste, surtout quand il s'agit du domaine juridique ; laisser entendre que la municipalité puisse ne pas avoir dit la vérité, car ce recours n'a pas été envoyé à la Mairie, c'est une vérité ; laisser entendre que ce n'est pas le cas, c'est jeter l'opprobre sur les élus.

C'était une erreur, je ne veux pas m'appesantir, car ce n'est pas le fond, du fonctionnement du Tribunal Administratif ; mais ensuite, quand même, quand on a affaire à des spécialistes du droit, à des hommes et des femmes qui font de la politique car derrière, il faut le dire tout de go, c'est parce qu'il y a les élections européennes et que Dominique JOURDAIN est candidat sur la liste, on le sait de par la presse.

Je veux dire que les avocats, les responsables qui sont dans cette salle, savent très bien que sur le permis de construire, quand on veut faire des investigations, on va jusqu'au bout ; je vais vous dire ce qui est marqué sur le permis de construire affiché en Mairie, qu'est venu chercher M. GERTENOT.

L'article 600-1 du code de l'urbanisme stipule qu'en cas de recours contentieux à l'encontre d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir, l'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier son recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation, comme cela a été dit par Mohamed REZZOUI ; j'attends encore ; la notification prévue au précédent alinéa doit intervenir par lettre recommandée avec un délai de réception dans un délai de 15 jours à compter du dépôt du déféré ou du recours. Nous n'avons jamais reçu ; c'est pourquoi nous avons considéré que ce n'est pas la requête qui est irrecevable, mais le recours en tant que tel.

Oui, le recours pour nous est irrecevable, et le Tribunal administratif le fera paraître dans les 15 jours ; car on ne peut pas accepter de s'appuyer sur le droit et de ne pas le respecter ; que ce soit Dominique JOURDAIN ou une autre personne dans la salle, ils le savent parfaitement, car ils sont venus chercher le permis de construire.

Il faut faire confiance à la justice ; je pense que ce dossier est entaché de pas mal de relents ... Je regrette quand des candidats aux élections veulent mettre en avant la nécessité de construire et s'agitent à chaque fois qu'il y a une construction dans la ville ; ce n'est pas comme cela que l'on va répondre au problème du logement.

Je voudrais aussi ajouter que lorsque je vois que, parmi les personnes cosignataires, certaines ont déjà été condamnées par la justice pour des propos injurieux à l'égard du Maire, des propos de racisme ...

Ce sujet, je le dis avec passion, est assez emblématique du non-respect de la démocratie.

M. COPIN.- Ca y est !

M. le Maire.- Je le redis, la démocratie, c'est mettre en phase ses propos avec les actes ; prenez-le en compte, Monsieur COPIN ; on ne peut pas écrire des choses et faire l'inverse. Ce n'est pas en agissant ainsi que les gens vont adhérer de nouveau à la politique locale ; c'est tout à fait à l'inverse.

Je vous invite à relire la charte d'éthique et à la signer en masse pour éviter ce genre de débordement et j'aurais une explication également avec les responsables de la presse ; il est inadmissible de lancer des informations qui sont fausses, comme cela a été le cas. Mohamed, tu n'as pas été appelé une 2^{ème} fois sur la presse ? On nous prend pour des menteurs en disant « la mairie ment », eh bien, non !

Cette explication donnée, comme l'a rappelé avec beaucoup de conviction Jean-Marie TURPIN, c'est un dossier qui devrait faire l'unanimité à partir du moment où il serait déconnecté de tout aspect électoraliste ou plus !

Y a-t-il d'autres questions ?

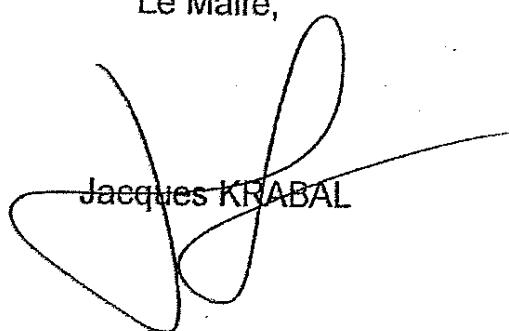
(Aucune intervention)

La prochaine réunion ne sera pas une réunion de conseil municipal ; j'ai senti de la part de nombreux élus la volonté de faire le point sur tous les dossiers de la ville ; les commissions sont mises en place, ce sont les commissions qui se réuniront avec pour seul objet de faire le point sur les situations engagées dans tous les points inscrits.

Je vous remercie, je lève la séance.

(La séance est levée à 21h50)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY